



Charte pour les solidaires de l'association Ramina qui mettent leur logement à disposition de Mineurs Non Accompagnés de l'association RAMINA

Vous avez adhéré à notre association et à ce titre, vous souhaitez mettre votre appartement à la disposition d'un ou plusieurs Mineurs Non Accompagnés en votre absence, pendant une période donnée.

Nous saluons ce geste citoyen fort, ce n'est pas rien d'accueillir quelqu'un chez soi et de lui confier ses clés. Nous sommes toujours en recherche d'hébergement pour nos jeunes qui sont plus nombreux chaque jour et votre geste mettra à l'abri des mineurs qui auraient dormi à la rue.

Dans ce cadre, il nous paraît essentiel d'établir une procédure et un ensemble de règles engageant l'association, le solide et également le jeune. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir signer cette charte, à chaque mise à disposition, celle-ci étant également signée par un représentant de l'association et par le ou les jeunes concernés.

Ramina est organisée en un dispositif qui comprend plusieurs équipes. Parmi elles, l'équipe du travail de rue est la première à établir le contact avec les jeunes. C'est cette équipe du dispositif qui sera l'interlocuteur privilégié du solide pour la mise à disposition de son logement.

Voici l'ensemble des règles édictées par l'association et auxquelles nous vous demandons collectivement d'adhérer.

Règles générales :

- Aucune mise à disposition ne peut avoir lieu hors de la présence d'un membre de l'équipe de rue. Les clés seront confiées par l'hébergeant à un membre de cette équipe. Aucun jeune ne peut se voir confier les clés d'un logement privé hors la présence d'un représentant de l'association Ramina.
- Le logement sera occupé par des jeunes connus de notre association et avec qui nous avons eu le temps d'établir un rapport de confiance ; nous avons pu nous assurer de leur degré d'autonomie et de maturité.
- Si les modalités définies au départ autorisent l'association à placer plusieurs jeunes dans cet appartement, l'association Ramina placera des jeunes qui se connaissent déjà afin qu'il existe entre eux une relation de confiance.
- L'adhésion à Ramina permet de faire bénéficier les membres de notre assurance de responsabilité civile (2€/an).

L'hébergeant.e solidaire s'engage à :

- Mettre à disposition son logement de manière gratuite et sans aucune rétribution, contrepartie financière ou contrepartie en nature (services demandés aux jeunes).
- Fixer lors du premier échange avec le.la bénévole Ramina : la durée de la mise à disposition ainsi que le nombre maximum de jeunes hébergés. Si ces conditions venaient à changer, à informer le plus tôt possible le bénévole Ramina, par exemple d'un retour anticipé dans le logement.
- Réaliser avec le.la bénévole Ramina (et éventuellement le.les jeune.es) un état des lieux d'entrée, comportant toutes les informations pratiques : modalités d'accès à l'immeuble, local à poubelles, règles du voisinage, etc.
- Lors de cet état des lieux, désigner clairement les pièces du logement et équipements qui sont accessibles ou non (bureau à ne pas ouvrir, rangements qu'il à utiliser ou non pour leurs affaires), et ranger les objets particulièrement fragiles ou précieux.
- Lors de la mise à disposition du logement, une vidéo ou des photos peuvent être prises afin de faciliter l'état des lieux en fin d'hébergement.

Le.s jeune.s, s'engage.nt à :

- Respecter les règles fixées avec l'hébergeant.e solidaire,
- L'entretien courant du logement afin de rendre le logement propre et rangé tel qu'il était à leur arrivée,
- Informer le.la bénévole Ramina de tout événement, même mineur : bris de vaisselle, problème électroménager, conflit de voisinage.

Le.la bénévole Ramina s'engage à :

- Passer voir les jeunes dans le logement tous les deux jours, afin de s'assurer que tout se passe bien, éventuellement les approvisionner en nourriture,
- Informer l'hébergeant.e solidaire de tout événement constaté en son absence, soit immédiatement soit à son retour en fonction du degré d'importance,
- Réaliser avec les jeunes un état des lieux de sortie, comprenant la propreté et le rangement du logement,
- Faire remonter au bureau de l'association tout événement pour lequel une intervention serait nécessaire.

Marseille, le / /

Nom du jeune et signature :

Nom de l'hébergeant.e solidaire et signature :

Nom du.de la bénévole Ramina et signature :